

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 mai 2016 à 20h00 au bureau communal

Sont présents :

CG :

Guyot Stefanie, Dunand Nicole, Maurer Ariane, Borel Kewin, Grange David, Hänni David, Heger Yvan, Jeanneret Eddy, Maradan Raphaël

Excusés : Esseiva Heger Rachel, Benoit Yann

Absent : Girardin Christian

CC :

Borel Yveline, Humbert-Droz Olivier, Raval Philippe

Excusé : Château Eric

Absent : Känel Olivier

Catherine Simon-Vermot Anne-Lise Monard

Le président, M. D. Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2016
3. Comptes 2015
4. Proposition urgente
5. Informations du conseil communal
6. Divers

L'ordre du jour est accepté.

2. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2016

Au vu du délai relativement court entre les deux séances, A-L. Monard n'a pas encore trouvé le temps de l'établir, il sera envoyé aux conseillers généraux par e-mail pour approbation après les vacances d'A-L. Monard, soit début juin.

3. Comptes 2015

Les conseillers généraux ont reçu ce soir des documents complémentaires (en annexes).

D. Grange lit le rapport de la commission financière qui s'est réunie le 03 mai 2016 pour examiner les comptes 2015.

Il lit ensuite le rapport de La Fiduciaire Pointet qui a vérifié ces comptes en date du 4 mai 2016 qui certifie que ceux-ci sont conformes à la loi et aux règlements.

E. Jeanneret demande des explications au sujet des coûts de l'ambulance budgétés à Fr. 36/hab qui n'ont finalement coûtés que Fr. 25/hab.

P. Raval explique que lors de l'établissement du budget la réorganisation en région était en cours, le SIS avait alors prévu des coûts plus élevés, puisque dans le bas du canton les infrastructures sont beaucoup plus onéreuses. Il s'avère finalement que pour le haut du canton ces frais ont pu être maintenus au prix des années passées.

S. Guyot demande des explications quant au dépassement du crédit de Temple 87, dépassement de 3,6 % par rapport au crédit voté.

C. Simon-Vermot donne les chiffres de quelques dépenses qui n'avaient pas été budgétées, comme les nettoyages des appartements, les frais de levure etc. Elle demande à Y. Borel, responsable des bâtiments de donner des explications complémentaires par rapport au décompte de l'architecte.

S. Guyot demande où l'on va prendre cet argent.

Les administratrices lui indiquent qu'il a été emprunté pour cette rénovation une somme moins importante que celle autorisée par le crédit voté. Toutes les factures sont acquittées à ce jour.

Y. Heger demande si les pannes du chauffage à distance proviennent uniquement du mauvais fonctionnement de la chaudière.

P. Raval indique que oui, en raison d'un mauvais entretien, corrosion, n'a jamais fonctionné à plein rendement.

R. Maradan demande si les problèmes rencontrés surviennent seulement lors du chauffage au bois.

P. Raval indique qu'au mazout, la chaudière fonctionne sans problème. Les réglages prennent du temps, il est difficile de travailler toujours avec les mêmes employés des entreprises qui interviennent en cas de panne. Il remercie J-D. Sauser pour sa collaboration et sa patience.

Y. Heger demande si les propriétaires privés devront prendre en charge un éventuel dépassement de crédit.

P. Raval répond que non.

Y. Heger demande quelle est la durée d'autonomie, avec la réserve de bois.

P. Raval indique qu'à cette saison elle est de deux semaines.

S. Guyot demande des informations par rapport au CAD, elle aimerait savoir si la TVA et la part des privés étaient incluses dans le montant de 604'000 du crédit.

A-L. Monard affirme que tout était inclus dans cette demande de crédit.

S. Guyot demande pourquoi nous n'avons plus de dépenses pour le CAD au budget 2016.

A-L. Monard explique que le crédit voté en 2015 est comptabilisé au compte des investissements 2015, le montant des investissements, desquels sont déduits subventions et participations 2015, sont transférés au bilan en fin d'année. Il en sera de même en 2016, jusqu'au bouclage de cet investissement.

Comme il n'y a plus de question, D. Grange lit l'arrêté.

Les comptes 2015 bouclent avec un excédent de charges de 9'367.77 (Budget 2015 excédent de charges de 231'651).

Vote

Oui : 8 (à l'unanimité)

Non : 0

Abstention : 0

D. Grange souhaite avant de passer au point 4 de l'ordre du jour donner lecture d'une copie de courrier daté du 07 mai 2016. que la conseillère communale Y. Borel a adressé au président du Conseil communal, P. Raval. Par ce courrier Y. Borel indique qu'en sa qualité de responsable du dicastère des bâtiments, selon divers articles du Règlement communal, elle interdit

formellement que des travaux soient accomplis dans le Temple sans son accord et sans l'aval du CG et qu'elle décline toute responsabilité financière pour les éventuels travaux qui auraient été adjugés sans son accord.

P. Raval trouve cette situation très désobligeante, il trouve lamentable de ne plus pouvoir parler entre conseillers communaux et de devoir en venir à s'écrire des courriers. Il indique que suite à cet incident il a été suggéré à Y. Borel de donner sa démission. O. Känel n'est pas présent ce soir en raison de la situation conflictuelle qui règne actuellement au sein des autorités, situation qu'il ne supporte plus.

4. Proposition urgente de S. Guyot, conseillère générale

Les conseillers généraux ont reçu la proposition par e-mail, ainsi qu'un dossier d'information au sujet de l'arrêté du 29 janvier 2015 voté par le Conseil général pour le chauffage à distance (en annexes).

P. Raval donne lecture d'un texte introduisant cette proposition urgente, il est arrêté dans sa lecture par S. Guyot fâchée qui souhaite réagir, comme elle n'est pas entendue, elle quitte la salle quelques instants. A son retour, elle demande à ce que sa proposition soit lue par la secrétaire du Conseil général, A. Maurer.

A. Maurer lit la proposition.

S. Guyot indique que suite à la séance du 28 avril dernier aucun document n'était parvenu aux conseillers généraux concernant la situation financière du chauffage à convecteurs choisi par le conseil communal.

A-L. Monard distribue à chacun un décompte au sujet des investissements effectués et à venir au niveau du CAD (en annexe).

Elle donne lecture du développement de sa proposition (en annexe).

E. Jeanneret est étonné que pour les autres bâtiments la question ne se soit jamais posée. N'a jamais voté pour une rénovation du Temple, ni une demande de fonds. Pense que nous ne pouvons pas revenir sur le vote d'un arrêté qui a été soumis à référendum. Trouve grave le fait qu'il n'y ait plus de dialogue au sein du Conseil communal et qu'il faille en venir à s'écrire des courriers.

S. Guyot pense qu'il faut tenir compte que le Temple est un bâtiment protégé. Elle se demande en choisissant la solution du chauffage à convecteurs si nous respectons les lois cantonales du patrimoine et de l'énergie. Elle s'inquiète également par rapport à la protection de l'orgue durant les travaux. Pour elle, ce bâtiment ne peut être traité comme les autres, la commission qui a travaillé avec l'architecte n'a jamais eu la possibilité de présenter ce dossier au conseil général.

P. Raval rappelle qu'après le vote du crédit, une réunion a eu lieu avec l'ingénieur et divers intervenants, d'un commun accord la solution initiale des radiateurs a été abandonnée au profit d'un chauffage à convecteurs, solution jugée meilleure par tous les intervenants. Concernant le devis de l'architecte, il est inutilisable, il s'agit d'un estimatif. Un rapport a été demandé à la conseillère communale concernant le chauffage, il n'a jamais été présenté au conseil communal.

Y. Heger demande pourquoi la commission qui a travaillé sur ce projet a été réduite au silence et n'a pas été entendue, comprend son sentiment de frustration.

P. Raval affirme que le conseil communal n'a jamais vu ce rapport.

D. Grange pense que la commission n'est pas une commission communale.

S. Guyot s'étonne, un conseiller communal peut créer une commission, a beaucoup de peine car les choses ne correspondent pas à la réalité, un rapport de 10 pages a été établi par la commission qui aurait voulu pouvoir le présenter au Conseil général.

E. Jeanneret demande où est ce rapport et demande pourquoi il n'a jamais été présenté ?

P. Raval affirme que le conseil communal n'a reçu de l'architecte mandaté qu'une estimation chiffrée du coût des travaux envisagés par la commission (chauffage compris, 3 variantes).

M. P-A. Guyot, auditeur prend alors la parole et quitte la salle en indiquant qu'il était très fâché qu'on parle ainsi des architectes alors qu'il venait de terminer le mandat qui lui a été confié par la commune pour la réfection de Temple 87, dont le montant des travaux n'avait été dépassé que de 3 %.

N. Dunand est très fâchée par rapport à l'attitude de M. Guyot, elle trouve triste d'en arriver là et affirme que c'est du grand n'importe quoi. Elle rappelle qu'un auditeur n'a pas le droit de prendre la parole.

D. Hänni demande de quoi parlait ce rapport, s'agissait-il d'un rapport global sur le projet de rénovation du Temple.

K. Borel pense que puisqu'il s'agissait d'un rapport global, il faudrait peut-être envisager de faire le chauffage maintenant et reporter la rénovation à plus tard.

Y. Borel estime qu'il faut comparer cette rénovation à un puzzle, tout en choisissant les meilleures solutions pour le Temple.

E. Jeanneret rappelle que l'installation du chauffage est maintenant du ressort du conseil communal.

Y. Heger demande si l'analogie avec SEVAB est justifiée selon la proposition urgente. Il lui est répondu que non.

S. Guyot pense que pour elle il est important de s'occuper de la santé des relations humaines au sein des autorités puisque cela fait des mois que les conseillers communaux ne parviennent plus à s'entendre. Elle suggère de prendre un médiateur.

Y. Heger demande si le choix du chauffage à convecteurs est compatible avec le projet de rénovation de la commission.

Y. Borel répond qu'il ne s'agit pas de la meilleure solution mais qu'elle n'est pas incompatible avec le projet.

D. Grange demande aux conseillers généraux de voter cette proposition urgente.

Vote

Oui : 1

Non : 3

Abstention : 4

A. Maurer ne sait plus qui croire.

Y. Heger regrette vraiment le climat actuel des relations.

5. Informations du Conseil communal

O. Humbert-Droz

SEVAB

Sevab a dit oui au partenariat avec Viteos, mais le dossier doit encore être affiné.

Y. Heger demande si les communes ont reçu des chiffres. O. Humbert-Droz indique que pas encore de chiffres précis ils devraient sortir en septembre. Sevab souhaitait pour l'instant une prise de position des communes. O. Humbert-Droz n'a fait que rapporter la position du conseil communal.

E. Jeanneret indique que ce partenariat coûterait environ 25'000 Fr. de plus à SEVAB.

La prochaine séance est fixée au 8 juin prochain pour l'examen des comptes 2015.

P. Raval

Temple 87

Tous les appartements sont loués, il reste un garage double qui n'a pas encore trouvé preneur.

Panne de la fosse digestive, en raison d'une coupure d'électricité, en ordre à ce jour.

Moisissures et humidité dans l'appartement de 5,5 pièces, en ordre à ce jour. En attente d'un devis pour les aménagements extérieurs.

Chante-Joux

P-A. Guyot quittera le bureau de Chante-Joux à fin juin. Le Conseil communal et O. Heger envisagent de rencontrer Tourisme neuchâtelois pour essayer de trouver la meilleure manière d'utiliser ses locaux à l'avenir.

Terrain de pétanque

Les riverains ont été informés.

Y. Heger demande si terrain privé.

P. Raval répond que le terrain est réservé le lundi soir pour le Club de pétanque, le reste du temps, il est public.

Fermeture du Vieux-Puits

Suite à cette fermeture, P. Raval informe que M. Vuille, ouvrira un petit bar à café dans son épicerie prochainement.

Remerciements

P. Raval remercie les conseillers généraux pour leur dévouement durant cette dernière législature, une verrée sera servie à l'issue de cette dernière séance.

6. Divers

A. Maurer est étonnée qu'aucun membre du conseil communal ne soit allé les trouver pour savoir pourquoi ils partaient. Elle tient à signaler que M. Guyon n'y est pour rien. Elle explique que leur départ est causé par le refus de la commune de relier le Vieux-Puits au chauffage à distance. Le conseil communal répond que M. Guyon a adressé sa demande durant l'élaboration du projet, un courrier lui a alors été adressé lui indiquant que malheureusement la chaudière actuelle n'était pas assez puissante pour y relier son établissement mais qu'en cas de changement de chaudière, la commune prendrait volontiers en considération sa demande. A. Maurer regrette de devoir quitter la commune en raison du chauffage à distance.

La parole n'est plus demandée, D. Grange clôt la séance à 22h10.

L'Administratrice :
A-L. Monard

Annexes : - documents comptes 2015 – rapport de la commission financière – dossier proposition urgente de S. Guyot